

À PROPOS DU CRÉDIT



Une publication mise gratuitement à votre disposition par
Consolidated Credit Counseling Services du Canada, Inc.
Un organisme de charité enregistré de services-conseil
en consultation budgétaire et de gestion des dettes.

Consolidated Credit Counseling Services du Canada, Inc.
716 Gordon Baker Road, Suite 210
Toronto, Ontario M2H 3B4
www.ConsolidatedCredit.ca





Félicitations d'avoir entrepris cette importante démarche vers un meilleur avenir financier. Consolidated Credit Counseling Services du Canada, Inc. aide depuis des années aux canadiens de tout le pays à solutionner leurs problèmes de crédit et de dettes.

Notre équipe éducative a développé plus d'une vingtaine de publications pour vous aider à améliorer vos finances personnelles. Allez sur le site: www.consolidatedcredit.ca pour avoir accès gratuitement à ces publications. Nos outils vous aideront à éliminer vos dettes, à utiliser votre argent avec sagesse, à planifier pour l'avenir et vous bâtir un capital. Les thèmes abordés par Consolidated Credit Counseling Services du Canada couvrent un éventail allant du vol d'identité à comment construire un meilleur pointage de crédit; de comment acheter une maison jusqu'à payer pour les études universitaires. Sur notre site web, vous trouverez également des outils interactifs qui vous permettront de calculer vos dettes et voir combien elles vous coûtent.

Notre mandat est d'améliorer les connaissances financières et d'aider les canadiens à vivre sans dette. Si vous êtes criblés de dettes causées par des cartes de crédit à taux d'intérêt élevé, je vous invite alors à discuter avec l'un de nos conseillers formés pour vous fournir gratuitement des conseils professionnels en composant le 1-800-656-4079.

Bien à vous,

Jeffrey Schwartz

Consolidated Credit Counseling Services du Canada, Inc.

Ce que vous devez savoir sur les cartes de crédit

Les compagnies de cartes recrutent avec agressivité les étudiants de manière à les accrocher au crédit en les attirant avec des t-shirts ou autres objets promotionnels lorsqu'ils font une demande de carte. Cette brochure est conçue pour vous informer des faits que vous devez connaître pour devenir un consommateur averti – et des outils dont vous avez besoin pour utiliser le crédit à votre avantage.

Ne vous laissez pas attirer par des offres banales: Une carte de crédit n'est pas une invitation à dépenser l'argent que vous n'avez pas. Faisons l'hypothèse que vous dépensez 500\$ sur une carte de crédit dont le taux d'intérêt est de 15% et qui exige un paiement mensuel minimum de 2% du solde. Même si vous n'ajoutez jamais un autre item et que vous faites le paiement minimum chaque mois, ça vous prendra presque 7 ans pour rembourser. Lorsque vous aurez finalement payé entièrement votre dette, vous aurez payé presque 300\$ en intérêts sur votre achat de 500\$ pour un coût final de 800\$.

Ça peut même vous coûter plus cher si vous faites des paiements en retard ou que vous dépassez votre limite de crédit. Payez toujours à temps, même si vous faites seulement le paiement minimum. Lorsque les émetteurs de cartes de crédit changent des caractéristiques, les modalités ou conditions de votre carte, ils doivent vous informer par écrit de ces modifications. Ils doivent le faire au moins 30 jours avant la date d'entrée en vigueur.

Cependant, certains changements aux modalités et conditions de votre carte de crédit ne demandent pas d'avis préalable. L'émetteur doit vous donner un avis de 30 jours après l'entrée en vigueur des changements suivants:

Une modification de votre limite de crédit;
Une extension de la période de grâce;
Une diminution des frais non liées au taux d'intérêt;
Un changement à un service optionnel que vous auriez choisi; et si votre taux d'intérêt est variable, un changement de taux résultant d'une variation du taux de référence.

Votre rapport de crédit a un impact sur plusieurs aspects importants de votre vie. Votre capacité d'emprunter de l'argent a un effet sur votre situation d'habitation, votre capacité d'avoir une voiture, et vos possibilités d'emprunter de l'argent lorsque c'est nécessaire.

Lorsque vous recherchez une carte de crédit, le t-shirt gratuit ne vous fera pas économiser de l'argent ou d'autres avantages. Étudiez les caractéristiques, les bénéfices et les dispositions pour être certain que vous demandez une carte qui répond à vos besoins et qui améliore votre situation financière, pas qui l'entrave.

Les pous et les contres de l'établissement et de l'utilisation du crédit

Avantages:

Capacité d'acheter des choses maintenant
Pas besoin d'avoir de l'argent comptant sur soi
Créer un dossier d'achats
Plus pratique que de faire des chèques
N'avoir qu'un seul paiement consolidé
Profiter des programmes de récompenses

Désavantages:

L'intérêt (un coût plus élevé des choses)
Possibilité d'avoir à payer des frais additionnels
Apparition possible de difficultés financières si quelqu'un perd de vue le total dépensé chaque mois.
Augmentation potentielle des achats impulsifs

Comment les prêteurs décident-ils qui recevra du crédit? Comment se prend la décision de la limite de crédit d'une personne?

Ils utilisent les trois C:

Caractère – rembourserez-vous votre dette?

Avez-vous utilisé le crédit précédemment?

Payez-vous vos factures à date?

Avez-vous un dossier de crédit établi qui est en bon état?

Est-ce que votre dossier de crédit démontre une volonté de repayer vos dettes rapidement?

Depuis combien de temps vivez-vous à votre adresse actuelle?

Êtes-vous propriétaire d'une maison?

Capital – Et si vous ne remboursez pas votre dette?

Quelle propriété possédez-vous qui pourrait garantir votre prêt?

Avez-vous un compte d'épargne?

Avez-vous des investissements à utiliser comme garantie?

Capacité – Pouvez-vous rembourser votre dette?

Depuis combien de temps occupez-vous votre emploi actuel?

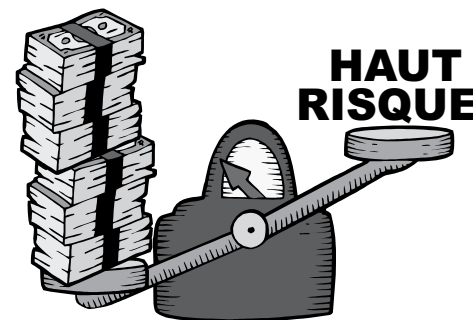
Est-ce un emploi stable?

Quel est votre salaire?

Quel est votre niveau actuel d'endettement tel que contenu dans votre dossier de crédit?

Combien d'autres paiements de prêts avez-vous?

À combien se montent vos dépenses courantes de subsistance?



Vos responsabilités face au crédit

Emprunter seulement ce que vous pouvez rembourser.

Lire et comprendre le contrat de crédit.

Payer les dettes à temps.

Avertir les créanciers si vous ne pouvez pas faire les paiements.

Éviter les achats impulsifs.

Rapporter rapidement les cartes perdues ou volées.

Ne jamais donner le numéro d'une carte au téléphone à moins d'avoir vous-même placé l'appel ou d'être certain de l'identité de l'appelant.

Bâtir votre histoire de crédit

Maintenir un emploi stable.

Payer toutes les factures à date ou avant la date d'échéance.

Ouvrir un compte chèque et ne pas faire de chèque sans provision.

Ouvrir un compte d'épargne et déposer régulièrement.

Demander une carte de crédit d'un magasin local et faire régulièrement les paiements mensuels.

Demander un petit prêt en utilisant votre compte d'épargne comme garantie.

Demander un prêt avec un co-emprunteur et le rembourser tel qu'entendu.



Les types & sources de crédit

Crédit remboursable en un seul versement

C'est le cas lorsque les produits et services sont payés en un seul paiement à l'intérieur d'une période de temps donné. L'intérêt est d'habitude chargé lorsque le prêt vient à échéance. Ce genre de prêt est en général émis lorsque le paiement provient d'une source autre que le revenu normal (exemple: un règlement ou un héritage).



Exemples:

Institutions financières

Certaines entreprises de vente au détail

Autres fournisseurs de services

Crédit fixe

Ceci est utilisé lorsque les marchandises et services sont payés en 2 versements ou selon un calendrier régulier de paiement d'un montant fixe. L'intérêt est inclus. L'argent peut aussi être prêté pour un usage spécial. Le consommateur s'engage à rembourser la dette en 2 versements ou selon un calendrier régulier de paiement d'un montant fixe.

Exemples:

Certaines entreprises de vente au détail tels des marchands d'automobiles ou de meubles.

Banques commerciales

Compagnies de crédit à la consommation

Caisses populaires

Crédit variable

Plusieurs produits et services peuvent être achetés en utilisant le crédit variable. Un compte est ouvert avec une limite de crédit préétablie et qui peut être utilisée et repayée à répétition.

Des paiements minimums doivent être faits pour éviter des effets négatifs et en général, l'intérêt s'accumulera sur tout solde impayé à la fin de la période de grâce.

Exemples:

Magasins de vente au détail

Stations de service

Institutions financières émettrices de cartes de crédit

Combien de crédit pouvez-vous vous permettre

N'empruntez jamais plus que 15% de votre revenu annuel net.

Exemple:

Si vous gagnez 500\$ par mois après taxes, votre revenu net par année est de: $12 \times 500\$ = 6000\$$ Calculez 15% de votre revenu annuel net pour déterminer votre capacité sécuritaire d'endettement. $6000\$ \times 15\% = 900\$$. Donc vous ne devriez jamais devoir plus de 900\$ à la fois.

Note: Une dette pour le logement (c.-à-d. paiement hypothécaire) ne doit pas être incluse dans le 15%.

Les paiements mensuels ne devraient pas excéder 10% de votre revenu mensuel net.

Exemple:

Si votre paie mensuelle (après impôts) est de 500\$: $500\$ \times 10\% = 50\$$

Les paiements totaux pour vos dettes ne devraient pas dépasser 50\$ par mois.

Comparer les cartes de crédit

Coût du crédit

Connaitre les pénalités manquées.

Le pourcentage annuel du taux d'intérêt peut varier beaucoup. Un émetteur de carte peut vous offrir un taux de 5,99% pendant qu'un autre vous offrira un taux de 21%. Ces taux peuvent être promotionnels, fixes, variables et peuvent ou non offrir une période de grâce.

Savoir si vous devez payer un frais annuel. Plusieurs cartes chargent un frais annuel pour des services qui vous n'intéressent peut-être pas.

Des frais de transaction sont normalement chargés lorsqu'il y a transfert de solde, retrait d'argent comptant ou en tirant un chèque sur ce compte.

S'assurer de comprendre la période de grâce pour votre compte. Souvent, le solde de votre compte est séparé selon le type de transaction que vous effectuez. Le solde de vos achats peut avoir une période de grâce de 20 jours mais vos retraits de comptant commencent à porter intérêt immédiatement.



Bien comprendre les règles d'allocation des paiements de votre compte. Plusieurs compagnies de cartes de crédit appliqueront le paiement sur le plus bas taux d'intérêt de votre compte. Par exemple, si vous avez un taux de 0% sur les transferts de solde et un taux de 15% sur vos achats, vos paiements seront d'abord attribués au solde à 0% pendant que les intérêts sur celui de 15% continueront de s'accumuler chaque mois.

Calcul des frais de crédit Demander à votre créancier comment l'intérêt est calculé chaque mois. Si on ne vous donne pas l'opportunité d'éviter les intérêts en payant le total de votre solde chaque mois, il est peut-être temps de magasiner pour un autre fournisseur.

Les caractéristiques des cartes de crédit

Votre limite de crédit est-elle suffisante pour votre niveau de revenu et est-elle comparable à d'autres limites de crédit que vous avez?

La carte est-elle largement acceptée? Pensez aux avantages des cartes de crédit majeurs versus celles d'un magasin.

Si vous magasinez pour une carte reconnue, voulez-vous MasterCard ou Visa?

Quels sont les bénéfices et les modalités disponibles?

Cette carte offre-t-elle des points ou un programme de récompenses dont vous pourriez bénéficier?

Devrez-vous payer un frais annuel? Si c'est le cas, qu'est-ce qui est fourni pour ce frais?

Avant de signer pour une carte:

Magasinez pour trouver les meilleures conditions.

Le site www.consumerinformation.ca est une excellente ressource pour trouver la meilleure carte pour vous.

Lire et comprendre le contrat.

Ne pas se précipiter pour signer quoi que ce soit.

Obtenir une copie du contrat signé.

Connaitre les pénalités applicables si vous manquez un paiement ou que vous dépassez la limite de crédit.

Déterminer le coût total lorsque que vous payez à crédit.

Faire les plus gros paiements possibles.

Vos droits face un crédit

Jacques Tremblay était harcelé par les agences de recouvrement en raison de plusieurs dettes passées dues. Il recevait tellement souvent des appels à la maison et au travail, qu'il ne voulait plus répondre au téléphone craignant que ce soit un représentant d'agence au bout du fil. Une de ces agences avait même menacé Jacques qu'il pouvait aller en prison s'il ne payait pas ce qu'il devait. Jacques avait vraiment peur suite à ceci car il n'avait pas l'argent pour payer et que les agences de recouvrement ne voulait rien entendre. Jacques ne voulait pas demander de l'aide à ses parents car il se sentait gêné de s'être placé dans un problème financier aussi grand. Jacques pensait que sa seule option était de payer ses dettes en utilisant les chèques d'avance de fonds que sa compagnie de carte de crédit lui envoyait chaque mois. Il savait que le dernière chose à faire était d'augmenter ses dettes mais il voulait seulement que les agences le laisse tranquille!

Il est vraiment dommage que Jacques n'ait pas été au courant de la Loi sur les agences de recouvrement. S'il l'avait été, Jacques aurait su qu'il est illégal pour les agences de faire des menaces. Jacques n'était pas un courant de l'existence de lois adoptées pour protéger les consommateurs lorsqu'ils demandent et utilisent le crédit, qu'ils constatent des problèmes dans leurs dossiers de crédit ou accumulent du retard dans le paiement de leurs factures. Connaissance et comprendre ces lois est important pour

vous éviter des problèmes de l'utilisation du crédit et maintenir un dossier de crédit en bon état.

Chaque province a adopté des lois et réglementations que les institutions financières doivent respecter. Ces lois réglementent les créanciers et protègent les consommateurs.

Chacune des lois a été créée pour que l'accès au crédit et au financement soit équitable pour les consommateurs. Ensemble, ces lois établissent un standard sur la manière dont doivent être traitées les personnes dans leurs négociations financières. Pour trouver davantage d'information sur les lois et réglementations spécifiques à votre province, visitez le site:

www.consumerinformation.ca. Vous trouverez ci-dessous une présentation synthèse de chaque loi:

Loi sur les banques

La Loi sur les banques a été adoptée pour la première fois en 1871 et elle est régulièrement mise à jour et révisée. C'est une loi fédérale qui assure que les consommateurs soient pleinement informés des coûts et des conditions d'emprunt et que les banques soient réglementées sur la manière dont leurs entreprises sont organisées et gérées. Les banques sont requises par la loi de vous informer des frais d'intérêt et de tout autre coût relié à un emprunt. Tous les détails au sujet d'un remboursement de prêt doivent vous être divulgués également. Ceci inclura les règles de prépaiement, les pénalités liées aux paiements en retard et l'information sur la période de grâce. Toutes les modifications aux conditions de votre carte de crédit ou prêt doivent également vous être communiquées par écrit. De plus, la vente liée est interdite au Canada. La vente liée, c'est lorsqu'une compagnie vous oblige à accepter un produit pour que vous puissiez en avoir un autre. Par exemple, une banque ne doit pas exiger que vous acceptiez le service de protection du crédit pour que vous puissiez ouvrir un compte.

Loi sur les agences de recouvrement

Lorsqu'une personne est confrontée au défi de faire face à des fractures en retard, ses comptes pourraient être vendus à des agences de recouvrement. La communication est un impératif dans cette circonstance où vous ne pouvez faire face à vos obligations financières. Une communication responsable est importante de la part du consommateur (vous) et de votre banque. La Loi sur les agences de recouvrement réglemente les pratiques des agences de recouvrement et les oblige à rendre compte de leurs actions. La loi indique que vous devez recevoir un avis écrit qu'une dette est en recouvrement ou si une action légale sera prise pour percevoir une dette. Il est interdit aux agences de recouvrement de communiquer avec vous d'une manière qui pourrait être perçue comme du harcèlement. Elles ne peuvent vous téléphoner le dimanche ni avant ou après certaines heures les jours de fête. Lorsqu'elles communiquent avec vous, elles doivent vous informer du nom de la banque ou de la compagnie envers laquelle vous avez originellement contacté la dette. Il leur est également interdit de communiquer avec les parents et les amis à moins que leurs noms n'apparaissent dans le compte. Il est très important que vous connaissiez vos droits lorsque vous faites affaire avec une agence de recouvrement. Il est aussi très important que vous fassiez connaître votre situation à vos créanciers et/ou aux agences de recouvrement. Si vous avez fait plusieurs tentatives et que les choses n'avancent pas, contactez le ministère provincial responsable pour déposer une plainte parce que l'agence de recouvrement ne respecte pas la loi et contactez ensuite Consolidated Credit Counseling Services du Canada en composant 1-800-656-4079 pour de l'aide additionnelle.

La Loi canadienne sur les droits de la personne

La loi canadienne sur les droits de la personne a été adoptée en 1976 et est depuis régulièrement mise à jour et révisée. Cette loi réglemente notamment comment les créanciers prêtent de

À propos de Consolidated Credit Counseling Services du Canada Inc.

Consolidated Credit Counseling Services du Canada est un organisme sans but lucratif qui s'occupe des consommateurs et qui est enregistré à titre d'organisme de charité. Nous sommes un leader dans l'industrie de la consultation budgétaire et des services de gestion des dettes. Notre mission est d'aider les individus et les familles à en finir avec les crises financières et à mieux gérer les problèmes d'argent grâce à l'éducation, la motivation et par des conseils professionnels. Notre organisme est principalement financé par des contributions volontaires des créanciers participants. Nos programmes sont élaborés de manière à ce que nos clients économisent de l'argent et liquident leur dette à un taux privilégié.

Nous nous consacrons à habiliter les consommateurs par des programmes éducatifs qui les conduiront à limiter leurs dépenses exagérées et à éviter l'abus de l'usage des cartes de crédits en plus de les encourager à économiser et à investir. Sans égard au fait que vos problèmes financiers viennent de l'achat d'une nouvelle maison, de la naissance d'un enfant, d'une maladie grave ou de n'importe quelle autre situation, nous pouvons vous aider.

* Si vous vous dirigez vers un endettement désastreux, visitez notre site : www.ConsolidatedCredit.ca ou téléphonez au 1-800-656-4079 pour recevoir gratuitement les avis d'un conseiller professionnel.

Vous pouvez vous **LIBÉRER** DE VOS DETTES!

Consolidated Credit Counseling Services du Canada Inc., Un organisme sans but lucratif enregistré à titre d'organisme de charité vous offrira des services conseils d'éducation financière, de consultation et des ressources.

De plus vous pouvez bénéficier d'un programme personnalisé de gestion des dettes qui inclura un plan de consolidation de vos factures pour vous aider à regagner votre liberté financière.

Nos conseillers professionnellement formés négocieront directement avec vos créanciers pour:

- Réduire ou même éliminer le taux d'intérêt!
- Réduire les paiements mensuels.
- Éliminer les frais de dépassement de limite.
- Consolider vos dettes en un seul paiement mensuel plus bas.
- Aider à rembourser vos dettes plus rapidement.
- Économiser des milliers de dollars.
- Monter un plan pour sortir de l'endettement!



Appelez aujourd'hui et faites le premier pas vers votre liberté financière!

1-800-656-4079
ou visitez www.ConsolidatedCredit.ca

Vous pouvez être sans dette



De l'aide vous attend maintenant.

- Réduire ou éliminer les frais d'intérêt.
- Consolider les factures de cartes de crédit en un seul paiement mensuel plus bas.
- Rembourser vos dettes en moitié moins de temps.
- Économiser des milliers de dollars.



Consolidated Credit Counseling Services of Canada, Inc.
716 Gordon Baker Road • Toronto, Ontario M2H 3B4
1-800-656-4079

www.ConsolidatedCredit.ca • Courriel: counsellor@ConsolidatedCredit.ca